

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CAUF

Canton d'Envermeu - Département de la Seine-Maritime

=====

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 SEPTEMBRE 2014

I) COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion précédente.

Commentaires

* Cession du PN 102

Monsieur Chantrel, en charge de la cession pour le compte de la SNCF sollicite la commune pour trouver un éventuel terrain d'entente sur le prix de cession de la maison de garde-barrières du PN 102.

Le Conseil municipal confirme sa décision de ne pas acquérir ce bien.

* Concert organisé par l'Union musicale de Notre Dame d'Aliermont.

Il ne peut pas se faire à la date prévue du 24 septembre 2014. Une autre date reste à définir.

II) ACQUISITION DE LA PROPRIETE MARCHAND

Monsieur et Madame Bosselin ont finalement accepté l'offre de 143 000 € faite par la commune, en souhaitant, pour éviter une augmentation de leur plus-value, que la transaction s'effectue avant le 31 août 2014.

L'acte de vente a été signé le 22 août 2014, le règlement devant intervenir début octobre.

1) Financement de l'opération

La Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole ont été sollicité pour une offre de prêt de 143 000 € sur 15, 20 ou 25 ans à taux fixe.

* Offre de la Caisse d'Epargne

Durée	15 ans	20 ans	25 ans
<u>Annuité</u> : taux	2,84	3,11	3,69
montant	11 840,42 €	9 709,86 €	8 856,24 €
<u>Trimestrialité</u> : taux	2,81	3,07	3,64
montant	2 929,04 €	2 398,71 €	2 184,06 €
coût annuel	(11 716,16 €)	(9 594,84 €)	(8 736,24 €)
commission	200 €	"	"

* Offre du Crédit Agricole

Durée	15 ans	20 ans	25 ans
<u>Annuité</u> : taux	2,55	2,90	
montant	11 592,13	9 523,20	
<u>Trimestrialité</u> : taux	2,45	2,80	
montant	2 855,24 €	2 340,56 €	
coût annuel	(11 420,96 €)	(9 362,24 €)	
commission	150 €		

Le Conseil municipal décide de souscrire un emprunt de 143 000 € pour financer l'acquisition de la maison Marchand, sur 20 ans avec échéances trimestrielles.

Il retient la proposition du Crédit Agricole.

2) **Modification budgétaire n°1**

Pour le règlement du montant de l'acquisition de la propriété Marchand, une modification budgétaire s'impose, coût de l'acquisition en dépenses d'investissement, emprunt en recettes d'investissement.

Accord du Conseil municipal pour l'ajustement des comptes à savoir :

Section d'investissement

Dépenses compte 21 318 : + 125 000 €
compte 2115 : - 50 000 €

Recettes compte 1641 : + 75 000 €

III)	MISE EN PLACE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES
-------------	---

1) La modification des horaires implique un ajustement (à la hausse) du temps de travail des agents communaux concernés :

* garderie pré-scolaire du mercredi matin

* temps de surveillance de 16h à 16h30 les lundi, mardi, jeudi, vendredi et de 11h30 à 12h30 le mercredi pour les parents qui ne peuvent pas récupérer leurs enfants dès la fin des cours. Ce service est gratuit.

* Activités périscolaires

Accord du Conseil municipal

2) Activités périscolaires

Pour occuper les enfants pendant la pause méridienne qui a été prolongée d'un quart d'heure, des activités périscolaires seront proposées.

Elles seront encadrées par les employés communaux (jeux de société), des employés communautaires (Ludisport, Ludilire) et des associations agréées (échecs, sécurité routière).

Une participation de 10 € sera demandée aux familles.

La mise en place de ces activités nécessite :

- L'acquisition de matériels : un téléviseur (environ 500 €)
- Jeux de société (environ 1 000 €)

La signature d'une convention de prestations avec les associations :

- Echiquier Dieppois : 1 260 € pour le 1^{er} trimestre
- Varenne Plein Air : 1 344 € pour le 1^{er} trimestre

Accord du Conseil municipal sur ces propositions.

VI)	QUESTIONS DIVERSES
------------	---------------------------

1- Portage de plis

Il est assuré par Madame Pois contre une rémunération forfaitaire de 1 heure/semaine. Depuis la mise en place, la charge de travail a considérablement augmenté (Echos des Monts et Vallées, la lettre du SMROMRE, etc.).

Le temps alloué s'avère nettement insuffisant.

Accord du Conseil municipal pour augmenter son temps de travail de 1h30/semaine.

2- Achat de matériels

Pour faciliter le travail des employés communaux, le Conseil municipal décide l'acquisition d'un souffleur et d'un désherbeur thermique.

La dépense s'élève à 415 € HT soit 498 € TTC.

3- Maintenance informatique à l'école

La maintenance de l'informatique à l'école est assurée par l'entreprise AGC Informatique sur la base de 25 heures d'intervention par an pour un montant de 1 705 € HT.

Il arrivera à échéance le 01/08/2015.

Constat est fait qu'il ne donne pas totalement satisfaction, en particulier pour la fourniture de pièces de rechange que la commune doit commander en direct.

Une demande de devis sera faite auprès d'un autre prestataire.

4- Remise en état de la salle de réunion (ancienne salle de classe)

Pour la remise en état, deux devis sont présentés :

- Reprise et isolation des soubassements : 1 908,90 € HT soit 2 290,68 € TTC

- Pose de revêtement fibre sur les murs, peinture des murs, portes et fenêtres :

5 021,03 € HT soit 6 025,23 € TTC

Le Conseil municipal ne valide pas ces devis, donne néanmoins son accord pour une remise en état rapide de cette salle à moindre coût avec la pose au préalable d'une aération pour résoudre le problème d'humidité.

5- Départ en retraite

Monsieur Jovelin sera en retraite le 01 octobre 2014, Monsieur Batteux le sera le 01 novembre 2014. Une réception en leur honneur sera organisée.

A cette occasion, le Maire propose de leur offrir un cadeau au nom de la commune.

Accord du conseil municipal pour offrir à Monsieur Jovelin un cadeau de l'ordre de 700 € et à Monsieur Batteux un cadeau de l'ordre de 200 €.

6- Démolition de l'ancienne cidrerie

Accord du Conseil municipal pour déposer le permis de démolir.

V)

INFORMATIONS

1- Repas des anciens

Il aura lieu le dimanche 23 novembre 2014. Afin de s'adapter à l'évolution de l'âge légal de départ à la retraite, les invitations concerneront les personnes âgées de 61 ans et plus.

2- Pose d'un repère de crue

Afin de sensibiliser la population au risque d'inondation, un repère de crues sera installé aux abords du stade communal à l'initiative du SIBVB qui en supportera le coût.

3- Travaux de voirie

Les travaux d'effacement de réseaux étant terminés, la réfection des Impasses du Moulin et des Etangs peut-être engagée.

Un rendez-vous avec Madame Legrand est prévu pour engager les travaux.

Fait à Saint-Aubin-le-Cauf,